Délibération n° 3	Conseil Municipal du 22 mai 2017
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 1.1 - Marchés Publics

Le Lundi 22 Mai deux mille dix-sept à 19 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 16/05/2017

Membres présents : 25

Membres ayant donné pouvoir: 8

Membre(s) excusé(s) :

Membre(s) non excusé(s) :

Nombre de votants : 32 puis 33 (Mme BEAURAIN est arrivée à 19h53)

Affiché le 29/05/2017

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Maryse MAILLART, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE,, Monsieur Richard KASPZAK, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Martina DESCHARLES, Mme Laurie CAFFIER, Madame Angélique COUSIN, Madame Stéphanie DANNE,.Monsieur Edouard YDEE,

Absent (s) excusé (s) : 8

Absent (s) non excusé (s) :

Votants : 32 puis 33 (Madame BEAURAIN Christelle est arrivée à 19h53)

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Contrat d'exploitation des installations de génie climatique, de production d'ECS, d'analyse de la légionellose, de refroidissement d'eau de bassins et de traitement des eaux dans les bâtiments communaux – Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Rapporteur : Monsieur Lucien BONVOISIN

Synthèse de la délibération :	Contrat d'exploitation des installations de génie climatique, de production d'ECS, d'analyse de la légionellose, de refroidissement d'eau de bassins et de traitement des eaux dans les bâtiments communaux – lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu les marchés d'exploitation des installations de génie climatique, de production d'ECS, d'analyse de la légionellose, de refroidissement d'eau de bassins et de traitement des eaux dans les bâtiments communaux qui arrivent à échéance le 30 juin 2017,

Vu qu'il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence pour désigner un nouvel attributaire,

Considérant qu'il s'agira, pour le nouvel exploitant d'assurer des prestations de conduite, surveillance et entretien courant (P2) permettant à la fois une gestion fine et la mise en œuvre de mesures d'économie, en particulier celles relevant de la technique de l'exploitation,

Considérant que le marché sera passé pour une durée de 6 années,

Considérant que l'estimation prévisionnelle est de 58 000,00 €uros HT/an soit, pour la durée totale du marché, un montant de 348 000,00 €uros HT,

Considérant que des prestations de renouvellement de matériel ou de gros entretien pourront être menées avec l'aide d'un accord-cadre de travaux, recensant le coût de remplacement des équipements décrits et chiffrés exhaustivement par le nouvel exploitant pour chaque site.

Considérant qu'il appartiendra à la Commune d'Etaples/mer, en fonction de ses besoins, de passer commande annuellement des prestations souhaitées sur la durée du marché (6 ans), selon l'enveloppe financière inscrite chaque année au budget d'investissement.

Après en avoir délibéré ; le Conseil municipal décide :

1°) d'autoriser le Maire à lancer une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics pour la mise en place d'un contrat d'exploitation des installations de génie climatique, de production d'ECS, d'analyse de la légionellose, de refroidissement d'eau de bassins et de traitement des eaux dans les bâtiments communaux.

2°) d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette procédure incluant l'attribution et la notification du marché.

La délibération est adoptée par **32 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)

Le Maire

Philippe Fait

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170522-del3-220517-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2017